



www.dden-fed.org

1er Juillet 2023

Numéro 240

Rejoignez nos Unions et notre Fédération

Tout en profitant, pour quelques semaines, d'un repos militant bien mérité, servons-nous de ce répit pour communiquer et expliquer, auprès d'amis, de proches, notre engagement citoyen de DDEN, partenaire de l'École publique et bénévole empreint d'idéal de justice, d'égalité, de liberté et de fraternité. Ce doit être pour nous l'occasion de mieux faire reconnaître notre fonction para-administrative près de deux fois centenaires.

Et pourtant ce lien consubstantiel entre les DDEN et l'École est fort mal connu. Rappelons que nous avons le devoir et l'obligation de veiller aux bonnes conditions de vie des enfants. Notre engagement et notre présence institutionnelle dans l'École tient, aussi, aux principes et valeurs qui la fondent, en particulier, la Laïcité.

Laïcité qui affirme et prend en compte la diversité des élèves dans le respect de leur liberté de conscience. La citoyenneté, l'égalité des sexes, la mixité sociale, le vivre et le faire ensemble entre citoyennes et citoyens en devenir constituent des défis, des enjeux de société pour l'École publique laïque et l'avenir de notre République. Notre expérience et notre indépendance nous confèrent un nécessaire rôle de coordination entre tous les partenaires de la communauté éducative. Mesurons, encore et toujours les conséquences d'une marchandisation et d'un dualisme scolaire institutionnalisé financé par l'État et les collectivités publiques qui contribuent ainsi à leur propre concurrence.

Les missions dévolues à l'École publique laïque, l'éducation à la citoyenneté, l'éveil au sens critique, à la lucidité et à la responsabilité de soi, constituent pour nous DDEN, les valeurs cardinales de l'acte éducatif de transmission d'idéaux communs consubstantiels aux principes de la République.

Les DDEN disposent de nombreux outils et de propositions d'actions mis en place par la Fédération pour coordonner nos activités au service des Unions. Utilisez-les en interne et en externe pour recruter de nouveaux collègues. Faites circuler l'information et nos prises de positions collectives. Ceci est un impératif d'efficacité et un droit auprès de tous les membres adhérents pour mieux faire connaître et reconnaître notre fonction officielle.

Invitez des amis et des proches à partager notre engagement fédéral et nos idéaux pour promouvoir :

- une éducation respectant les droits de l'enfant et la laïcité ;
- une éducation pour lutter contre les inégalités et les discriminations ;
- une éducation faisant de la mixité sociale une nécessité pour l'intégration de chacune et chacun ;
- une éducation qui revendique un lien consubstantiel entre les principes de l'École et la République fondés sur des valeurs de solidarité, de coopération et de responsabilité ;
- une éducation qui permet à chaque citoyenne et citoyen en devenir de comprendre le monde et de s'y intégrer.

Soyons plus nombreux pour assurer la pérennité de l'École publique de toutes et tous pour permettre aux futurs citoyennes et citoyens de devenir des femmes et des hommes libres et autonomes. **L'enjeu républicain de l'École publique, laïque, c'est la République et réciproquement.**

Eddy Khaldi le 29 juin 2023

FEDERATION DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE

124, Rue La Fayette 75010 PARIS
Site internet : www.dden-fed.org

Tél : 01 47 70 09 59

Courriel : federation@dden-fed.org

Facebook : <https://www.facebook.com/FEDERATION.DDEN/>



SOMMAIRE

+ Enquête de la fédération des DDEN : **Pause méridienne et restauration scolaire.**

+ **Vacances d'été** : Edouard Philippe relance la polémique, l'ORTEJ propose de "repenser l'ensemble des rythmes scolaires et périscolaires"

+ **Respect par la France** des droits de l'enfant : le Comité onusien publie ses observations.

+ Les parents d'élèves satisfaits d'être "partie prenante de la mise en œuvre de la **lutte contre le harcèlement**"

+ **Troubles probables de santé mentale**

+ **Motion des DDEN du Val d'Oise** - Assemblée Générale du 1er avril 2023

+ **ONDE**, un logiciel pour suivre le respect de l'obligation d'instruction

+ **Rapport d'Information de la Commission des Affaires Culturelles et de l'Éducation**

sur l'Évaluation de la Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance présenté par les Députés MME BANNIER et M. LEGAVRE.

Enquête 2023/2024 de la Fédération des DDEN sur la pause méridienne et la restauration scolaire

L'enquête conduite par les Unions départementales a été menée à ce jour par les 2/3 des départements, avec des remontées diverses. Cette action est essentielle pour mieux nous faire connaître et reconnaître.

De fait, cette action qui est très utile aux Unions nous conduit à sa poursuite jusqu'au 29 mars 2024. Ainsi, nous pourrions envisager de présenter la synthèse au congrès du 31 mai 2024 à Montpellier.

Continuez à remplir et faire remplir l'enquête jusqu'au 7 juillet et ensuite poursuivez cette action dès le 1^{er} septembre pour améliorer le nombre de retours. Les informations viendront en partie des communes responsables de ce temps, mais aussi des parents d'élèves et si possible d'enfants inscrits.

Rappel montrant que nous sommes en plein cœur de nos missions :

« L'article D241-34 du Code de l'Éducation précise que les missions du délégué s'étendent au périscolaire et à la restauration scolaire : l'accueil, l'organisation, la gestion, la composition des repas, leur qualité, leur coût... Le délégué peut aussi visiter les cuisines, partager un repas, participer aux commissions de restauration où nous ne sommes pas assez présents.

Voici un exemple de fonctionnement de la restauration scolaire :

Les menus sont publiés par période à **Montpellier** (voir la dernière fiche sur « montpellier.fr/menusecoles ») et pour une des semaines sont fournies des suggestions de menus pour le soir ce qui permet une journée alimentaire équilibrée.

D'autre part, pour chaque période, l'actualité de la restauration est publiée sur la fiche d'information consultable sur le site cité plus haut. Sur celle de juin-juillet vous pouvez lire :

« Attentive aux attentes des enfants en matière de restauration scolaire, la ville de Montpellier s'attache à les consulter et à les associer aux orientations prises. Chaque année, la **Direction de la Politique Alimentaire (DPA)** invite le **Conseil Municipal des Enfants (CME)** à visiter la cuisine centrale. Ils découvrent ainsi l'origine des repas qui sont servis quotidiennement, de l'arrivée des denrées brutes, à la confection des plats par les cuisiniers puis à l'organisation des livraisons dans leurs cantines respectives. Cette visite témoigne de la curiosité des enfants et de l'intérêt qu'ils portent à la façon dont sont préparés leurs repas. »

UN CAMION CUISINE PÉDAGOGIQUE QUI LEUR RESSEMBLE

Dans la perspective de la future « **cité de l'alimentation** », les enfants du CME travaillent depuis deux ans sur ce projet aux côtés de Marie Massart, adjointe déléguée à la politique alimentaire et à l'agriculture urbaine. Ils contribuent notamment à la conception d'un camion-cuisine qui sera mis en circulation en 2025 et ira à la rencontre des élèves dans les écoles. Cette année, ils ont participé à un atelier ludique au cours duquel ils ont pu formuler leurs envies de recettes et d'ustensiles de cuisine.

Ces rencontres avec les enfants du CME permettent à la DPA d'affiner les prochains programmes pédagogiques pour être au plus près de leurs préoccupations en matière d'alimentation durable. Un bel exemple de co-construction.

Vacances d'été : Edouard Philippe relance la polémique, l'ORTEJ propose de "repenser l'ensemble des rythmes scolaires et périscolaires"

Édouard Philippe aussitôt suivi par le Président de la République à Marseille, le 27 juin 2023.

Édouard Philippe a relancé le débat sur les vacances d'été vendredi 9 juin à l'occasion d'une réunion publique au cours de laquelle il a dit l'importance qu'il attachait à la construction de l'école du XXIème siècle et qu'il dévoilerait à la rentrée son projet. Mais il a déjà évoqué "une réorganisation des rythmes sur l'année" et une réduction de la durée des vacances scolaires, ce qui a immédiatement suscité la polémique.

En réaction, l'ORTEJ (Observatoire des rythmes et des temps de vie des enfants et des jeunes) se demande s'il serait pertinent de "garder les élèves en classe alors que nous sommes dans la période la plus chaude de l'année". Il réaffirme "la nécessité de repenser l'ensemble des rythmes scolaires et périscolaires sur l'année entière et pas sur la simple durée des vacances" et il note que "bon nombre de travaux (...) démontrent l'intérêt pour l'élève de la semaine de 5 jours répartissant mieux les apprentissages.

Cette réorganisation implique forcément la complémentarité et la cohérence entre les temps d'enseignement, les activités péri-éducatives et les loisirs de l'enfant en général."

L'observatoire entend contribuer aux "profondes modifications" que nécessite, estime-t-il, notre système éducatif.

Respect par la France des droits de l'enfant : le Comité onusien publie ses observations.

"Le Comité (des droits de l'enfant de l'ONU) est gravement préoccupé par l'augmentation de la violence domestique contre les enfants, liée au COVID-19, et par les mesures tardives et inefficaces prises pour prévenir cette violence en raison du manque de coordination et de communication entre les organes responsables ».

Il "se félicite des progrès accomplis" par la France, notamment "la création du poste de **secrétaire d'État à l'enfance**" (...) mais il lui recommande de "redoubler d'efforts (...) pour lutter contre la discrimination à l'égard des enfants (...), en particulier les enfants vivant dans des squats et des lieux de vie informels, les enfants roms, les enfants handicapés, les enfants LGBTI, les enfants demandeurs d'asile, réfugiés et migrants et les enfants appartenant à des minorités raciales, ethniques et religieuses."

La situation des enfants migrants "demeure inchangée" notamment du fait des "pratiques arbitraires d'évaluation de l'âge avec l'utilisation continue de tests osseux".

En revanche, le Comité "se félicite du rapatriement d'un nombre important d'enfants des camps de la République arabe syrienne et souhaite le retour de tous les enfants français encore détenus. »

DEI-France demande au président de la République, dans une lettre ouverte quelle analyse il fait "de ces interpellations" et quelle suite il entend donner aux Recommandations du comité onusien.

Les observations du Comité des droits de l'enfant :

https://img.img-b2-hosting.tech/data_user/M5Lz4KJS/pdf/Observations%20finale%20sur%20les%20sixi%C3%A8me%20et%20septi%C3%A8me%20rapports%20combin%C3%A9s%20de%20la%20France.pdf

La lettre ouverte de DEI France

https://img.img-b2-hosting.tech/data_user/M5Lz4KJS/pdf/lettre%20au%20Pr%C3%A9sident.pdf



Les parents d'élèves satisfaits d'être "partie prenante de la mise en œuvre de la lutte contre le harcèlement"

Le ministère de l'Éducation nationale et les quatre principales associations de parents d'élèves publient un communiqué commun (un fait exceptionnel, ndlr) pour affirmer que "les parents ont un rôle essentiel à jouer aux côtés des équipes éducatives" pour faire reculer harcèlement et cyberharcèlement.

Cette communication intervient après que Pap Ndiaye a rencontré les représentants de la FCPE, de la PEEP, de l'APEL et de l'UNAAPE qui "ont accueilli positivement l'organisation (...) d'une heure de sensibilisation sur la thématique "harcèlement et réseaux sociaux".

Le ministre et les fédérations ou union "se sont engagés à une mobilisation commune des parents et de la communauté éducative autour d'un objectif partagé : permettre à tous les enfants de vivre sereinement leur scolarité et de se construire dans un environnement protégé (...). Les parents d'élèves (...) seront partie prenante de la mise en œuvre de la lutte contre le harcèlement dans les instances locales et nationales, en particulier via le programme PHARe. »

Troubles probables de santé mentale

"13 % des enfants en élémentaire présentent un trouble probable de santé mentale", indique **Santé Publique France** dans un communiqué de presse dévoilant mardi 20 juin les premiers résultats de l'étude **Enabee** (étude nationale sur le bien-être des enfants).

Celle-ci s'est déroulée du 2 mai au 31 juillet 2022, plus de 15 000 enfants et 15 000 enseignants ont été interrogés dans près de 400 écoles, ainsi que 10 000 parents. Il s'agit d'une analyse croisée des points de vue déclarés pour chaque enfant, permettant "d'identifier des symptômes et, au-delà de certains seuils, des troubles probables. " Pour la première fois, le point de vue de l'enfant est intégré dans les estimations des troubles émotionnels.

Ainsi, parmi les enfants scolarisés du CP au CM2, précise l'agence de santé publique, 6,6 % présentent un "trouble oppositionnel probable", 5,6 % un "trouble émotionnel probable", et 3,2 % un "trouble de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité probable".

Santé Publique France a également calculé que les troubles émotionnels anxieux ou dépressifs probables sont plus fréquents chez les filles, tandis que les troubles du comportement apparaissent davantage chez les garçons.

Quant au "score de niveau de bien-être et qualité de vie en lien avec la santé déclarée par les enfants de 6 à 11 ans", il est estimé à 71 %.

Les premiers résultats :

file:///C:/Users/solde/Downloads/2023_LPS_Enabee_20230620-1.pdf



Motion des DDEN du Val d'Oise

Assemblée Générale du 1er avril 2023

Suite à l'annonce de la mairie de Franconville du 28 novembre 2022, dont le texte précisait :

« Pour pallier les manquements de l'Education Nationale, la ville de Franconville crée son École Municipale Élémentaire. Intégralement financée par les fonds de la commune, elle permettra aux enfants n'ayant pas d'enseignant régulier, de suivre leur programme auprès de personnels qualifiés. Cette école, gratuite, accueillera nos enfants les mercredis, la journée complète, à compter du 7 décembre et aussi longtemps qu'il le faudra. Les services périscolaires (accueils du matin et du soir, cantine...) fonctionneront comme à l'accoutumée, sur réservation et aux tarifs habituellement pratiqués ».

En tant que DDEN nous appuyons l'aide aux enfants dans leur scolarité au travers des aides aux devoirs afin d'avoir une égalité des chances, mais cette communication est une remise en cause de l'Éducation nationale. Cette position, qui est clairement politique, nous pose un réel questionnement sur :

- Le dénigrement assumé de l'École Publique et laïque,
- La dénomination d'École Municipale
- Le niveau des intervenants, leur statut, leur mode de recrutement, l'organisation ?
- Comment seront-ils évalués ?
- Est-ce que l'école est sous ou hors-contrat ?
- Est-ce que cette décision permettra aux enfants de suivre le programme de l'Éducation nationale ?
- Comment s'en assurer ?
- Comment respecter le rythme scolaire des enfants ?

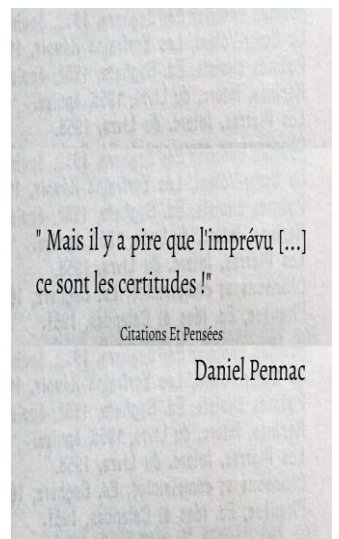
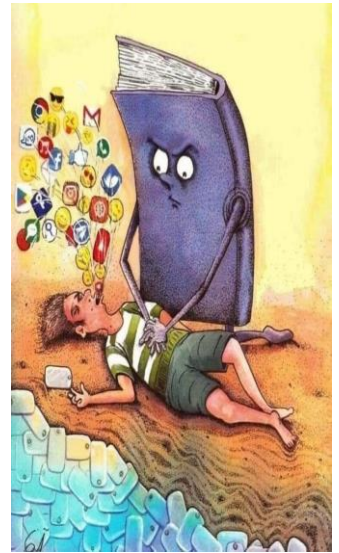
Dans une période où les écoles privées avec ou hors contrat bénéficient de plus en plus de clémence et de moyens au détriment de l'École Publique laïque par une revalorisation des aides de l'État et des communes, cette position peut servir de précédent qui sera certainement utilisé par des opposants à notre École Publique et Républicaine.

En conclusion :

Les DDEN réaffirment avec force leur attachement à l'École de la République, Publique et Laïque et aux enfants qui lui sont confiés.

Ils souhaitent que l'administration de l'Éducation nationale condamne clairement ce type d'initiative et mette tout en œuvre pour créer les postes nécessaires au fonctionnement optimal de l'Éducation nationale.

Ils soutiennent l'aide aux élèves exclusivement dans un cadre lié à l'Éducation nationale et son programme, refusent catégoriquement une attaque des institutions créant un précédent remettant en cause l'école publique et laïque et laissant le champ libre à toute décision populiste, créant des inégalités et mettant en danger le vivre-ensemble.



ONDE, un logiciel pour suivre le respect de l'obligation d'instruction

Est publié au JO du 21 juin un arrêté daté du 25 mai "portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé **Outil Numérique pour la Direction de l'Ecole (ONDE)**" et destiné au "contrôle de l'obligation d'instruction", à la gestion des élèves et de l'enseignement du premier degré, mais aussi à alimenter les "statistiques et indicateurs", aux niveaux académique et national.

Il est mis en œuvre pour toutes ces finalités dans les écoles maternelles et élémentaires publiques et privées sous contrat, au CNED, dans les circonscriptions du 1er degré et dans les services départementaux de l'éducation nationale. Il est mis en œuvre uniquement "pour le contrôle du respect de l'obligation d'instruction", dans les établissements spécialisés, établissements sanitaires ou médico-sociaux et "à l'égard des enfants instruits dans la famille". En ce qui concerne les écoles hors contrat, il est mis en œuvre "pour le contrôle du respect de l'obligation d'instruction", mais aussi, "après signature d'une convention" avec le ministre, pour les autres fonctions de gestion des élèves et des enseignements, ou à fins statistiques. A noter que "le droit d'opposition prévu par l'article 21 du RGPD ne s'applique pas pour la collecte et le traitement de données nécessaires aux fins de contrôle de l'obligation d'instruction".

Il peut également être mis en œuvre "dans les mairies pour la gestion administrative des élèves du premier degré et pour le contrôle de l'obligation d'instruction". Quel que soit le cas de figure, il est mis en œuvre "sous la responsabilité du ministre chargé de l'éducation nationale".

Les données sont conservées, suivant les cas, "jusqu'au terme de l'année civile suivant la sortie de la scolarité du premier degré" ou "jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours". Y ont accès "le directeur d'école", les DASEN, les personnes habilitées au sein des DSDEN et du ministère, et, pour les données "nécessaires

à l'accomplissement de leurs missions", les maires et agents municipaux (ou des EPCI) "dûment habilités", et "dans la limite du besoin d'en connaître", les enseignants et le principal du collège public d'affectation de l'élève entrant en classe de sixième.

Sont également destinataires de certaines informations "les responsables des listes de candidats à l'élection des représentants des parents d'élèves" et les services de PMI "pour la seule organisation des bilans de santé des élèves de trois à quatre ans".

Pour les élèves scolarisés dans les écoles publiques et privées sous contrat, les données relatives à la scolarité comprennent la classe, les "dispositifs de personnalisation des parcours, langues vivantes étudiées, passage de niveau d'enseignement, cycle d'enseignement". Dans les écoles publiques, sont en outre gérées par ONDE les "études surveillées, restaurant scolaire, transport scolaire (...), assurance scolaire, grille horaire des classes".

En ce concerne les enfants instruits dans la famille, outre l'INE (identifiant national élève) et les données d'État civil, doivent figurer des indications concernant le nom de l'école de référence, le niveau d'enseignement, ainsi que les "motifs justifiant la demande d'autorisation" et, éventuellement, l'indication du bénéfice d'un enseignement à distance.

Dans tous les cas, "les représentants légaux et les personnes en charge" sont identifiés : identité, lien avec l'élève, adresse, numéros de téléphone (domicile, travail, mobile), courriel, catégorie socio-professionnelle (PCS) ou profession", avec l'autorisation de communiquer leur adresse aux fédérations de parents d'élèves du conseil d'école...

Le logiciel enregistre également l'identité des personnels enseignants et intervenants extérieurs.

Le texte publié au JO :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047704245>

LA FÉDÉRATION DES DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Une structure de réflexion et de propositions

Les enquêtes nationales de la Fédération concernent des thèmes d'actualité relatifs à la vie scolaire.

Elles dégagent des propositions, à l'attention des partenaires de l'Éducation Nationale.

Les sujets traités :

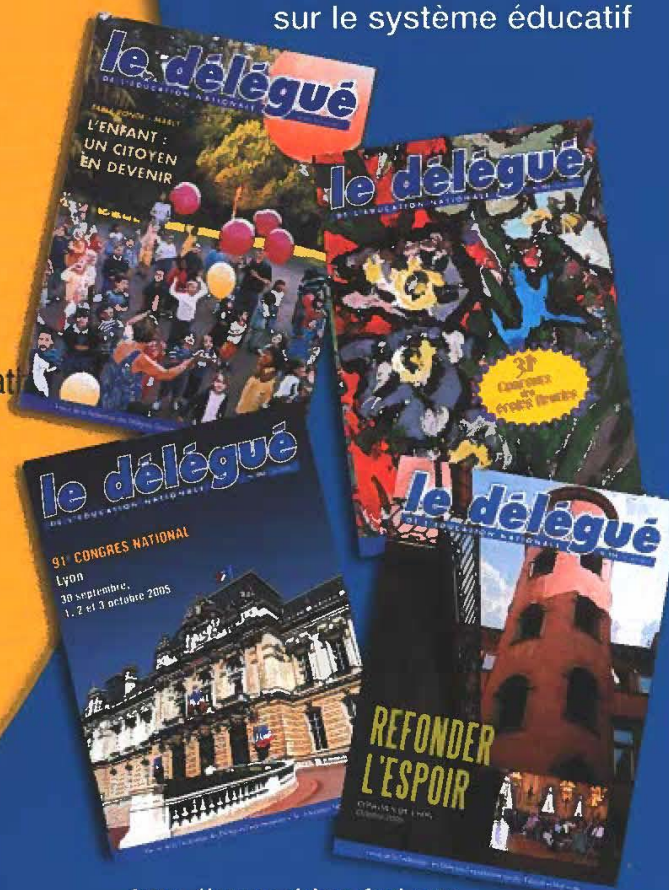
- ➔ Enfance handicapée
- ➔ L'école et les conditions de vie de l'enfant
- ➔ Les bibliothèques scolaires
- ➔ Les transports scolaires
- ➔ Les activités physiques et sportives
- ➔ L'école en milieu rural
- ➔ Les innovations dans l'environnement éducatif
- ➔ La santé scolaire
- ➔ La sécurité à l'école
- ➔ L'école maternelle
- ➔ La restauration scolaire
- ➔ Le coût de L'Éducation : l'École publique gratuite
- ➔ Les nouvelles technologies : l'informatique à l'école
- ➔ L'apprentissage des langues vivantes
- ➔ L'École et l'Intercommunalité

Une source d'informations

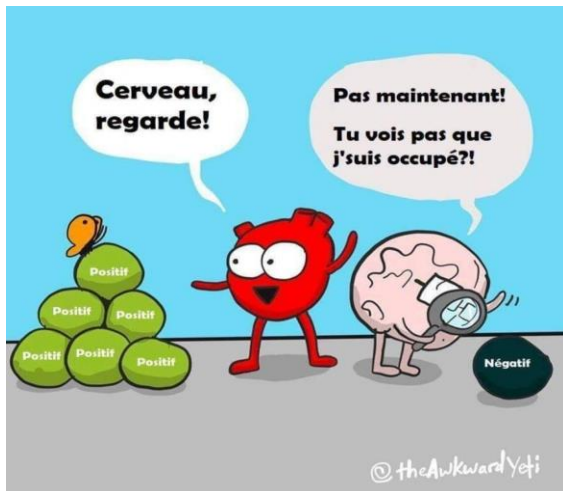
Grâce à la revue trimestrielle,

**LE DÉLÉGUÉ DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,**

chaque DDEN
reçoit régulièrement
des informations
sur le système éducatif



<http://www.dden-fed.org>



Deux nouveaux autocollants sont disponibles à l'achat.

Dimension identique à l'autocollant « J'♥ les DDEN » Diamètre 75 mm.

Autocollants « Samuel Paty : Se construire Citoyen » vendus par planche de 6 autocollants.

Autocollants « Écoles fleuries » vendus par planche de 6 autocollants.

18 €
6 planches de 6 autocollants sans les badges
+ frais d'envoi lettre : 2,32 €

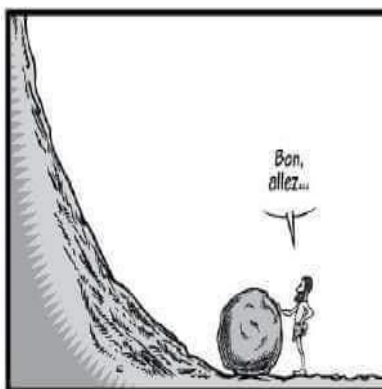
32 €
12 planches de 6 autocollants sans les badges
+ frais d'envoi lettre : 4,00 €

28 €
12 badges DDEN
port compris

30 €
10 épinglettes ou pin's
port compris

Les épinglettes ou pin's sont aussi disponibles.

Commande à adresser à FF DEN : 124 rue La Fayette - 75010 Paris



Rapport d'Information de la Commission des Affaires Culturelles et de l'Éducation sur l'Évaluation de la Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance présenté par les Députés MME BANNIER et M. LEGAVRE.

Trois parties dans ce rapport :

- 1) sur l'instruction et la formation :
 - a) instruction obligatoire à 3 ans (objectifs, effets, conséquences)
 - b) contrôle de l'instruction en famille (objectifs pédagogiques et renforcement des contrôles)
 - c) obligation de formation jusqu'à 18 ans, lutte contre le décrochage
- 2) sur les personnels de l'Éducation nationale :
 - a) les INSPE
 - b) les AESH
- 3) sur l'institution scolaire
 - a) les établissements internationaux
 - b) l'expérimentation pédagogique
 - c) le conseil d'évaluation de l'école

Les 28 recommandations de la commission

Rapport à consulter sur le lien suivant :

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/rapports/cion-cedu/l16b1331_rapport-information#

La prochaine « Lettre du DDEN » le 1^{er} septembre

Directeur de la publication :

Eddy KHALDI

Rédactrice en chef :

Martine DELDEM

Mise en page

rédaotionnelle :

Bernard RACANIÈRE